

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/03/2021

Délibération N° 2021 - 09 : Travaux de mise aux normes du bâtiment Le Moulin

L'an deux mille vingt et un et le seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 11 mars deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'un avis d'appel à candidature a été lancé le 30 novembre 2020 pour la réalisation d'une mission de maître d'œuvre pour les travaux de mise aux normes du bâtiment Le Moulin, avec réception des candidatures le lundi 10 janvier 2021.

2 candidatures nous ont été transmises par les bureaux d'Architecte suivants:

- Alexandre MUCCI
- Eric SEGUIN

M. le Maire, après avoir présenté les propositions au conseil municipal, conformément à l'avis de la commission travaux qui a étudié les offres, propose de retenir la proposition de l'architecte Eric SEGUIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de mise aux normes du bâtiment Le Moulin
- **DECIDE** de retenir la proposition d'Eric SEGUIN suivant la rémunération décomposée comme suit :
 - Mission DIAG : 3 900.00 € H.T
 - Mission complète : 10.00 % H.T du montant H.T. des travaux
 - Ventilation des honoraires : Etudes : 45.00 % des honoraires
 - Travaux : 55.00 % des honoraires
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision
- **CHARGE** le Maire de demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat (DETR) et de la SFIL, du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes de l'Oisans pour ces travaux

Suffrages exprimés : 11 – Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

